



ORANGE, le 10 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

AVENUE DE L'EUROPE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose de câble BT en tranchée (en remplacement du câble vétuste) et réfection de chaussée, **Avenue de l'Europe** ;

Travaux de jour :

- la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Travaux de nuit : de 21 H. à 6 H.

- la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite.

Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par l'entrepreneur.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 9 Septembre 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de la Société F.G.M. de MAZAN.